



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN**
Tenue le 7 juillet 2025 à 19 h 30 au Centre récréatif de Saint-Antoine-Abbé,
à laquelle sont présents :

Sont présents : Madame la conseillère Lyne Mckenzie et Messieurs les conseillers Mark Blair, Nathaniel St-Pierre et Éric Payette

Sont absents : Messieurs les conseillers Simon Brennan et Marc-André Laberge

Madame Geneviève Carrière, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir constaté qu'il y a quorum, chacun des membres du conseil attestant avoir été dûment convoqué par le greffier-trésorier de la Municipalité, le courrier électronique leur ayant été adressé faisant foi de la preuve que tous les membres du conseil l'ont été, le maire, Monsieur Yves Métras déclare la séance ouverte. Il est 19h32.

110-07-2025

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair

APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé par le greffier-trésorier:

1. **Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption de procès-verbaux**
 - 2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025
 - 2.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juin 2025
3. **Période de questions**
4. **Greffé**
 - 4.1 Adoption du projet de règlement de la MRC # 352-2025
5. **Ressources humaines**
 - 5.1 Démission de l'employé 13-0012
6. **Finances**
 - 6.1 Approbation des déboursés, comptes à payer et salaires
 - 6.2 Mise à jour signataires Desjardins
 - 6.3 Ajout de signataire auprès de ClicSÉQUR
7. **Sécurité publique**
 - 7.1 Résolution d'adoption du Programme d'inspection périodique des risques plus élevés
 - 7.2 Entente salariale du service incendie
8. **Transports et voirie**
 - 8.1 Réfection du ponceau – chemin Blackwood
 - 8.2 Frais de laboratoire – ponceau – chemin Blackwood
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1 Dépôt du rapport d'activités de la technicienne en assainissement des eaux pour avril 2025
10. **Urbanisme et environnement**
 - 10.1 Rapport mensuel des activités à l'urbanisme
 - 10.2 Procès-verbal du CCU du 19 juin 2025
 - 10.3 Demande de PIIA : lot 5 621 662, rue Antoine-Labelle – Nouvelle construction
11. **Loisirs, culture et vie communautaire**
 - 11.1 Rapport mensuel des activités au niveau des loisirs et des communications
 - 11.2 Adoption des états financiers 2024 de l'OH HSL/Franklin et paiement de la part municipale du déficit
12. **Développement économique**
13. **Correspondance**
 - 13.1 Demande d'aide financière – Moisson Sud-Ouest
 - 13.2 Demande de commandite – Derby St-Chrysostome
 - 13.3 Demande d'appui – Mécanique agricole
 - 13.4 Demande d'appui – Une affaire de famille
 - 13.5 Demande de soutien financier – Centre d'Écoute Montérégie
14. **Divers**
15. **Période de questions**
16. **Levée de la séance**

ADOPTÉE



2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX:

2.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025

ATTENDU QU'une assemblée ordinaire du conseil municipal de Franklin a été tenue le lundi 2 juin 2025;

ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion;

ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

111-07-2025 IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 2 juin 2025, tel que présenté.

ADOPTÉE

2.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2025

ATTENDU QU'une assemblée extraordinaire du conseil municipal de Franklin a été tenue le mercredi 25 juin 2025;

ATTENDU QU'un procès-verbal a été rédigé à cette occasion;

ATTENDU QUE ce procès-verbal a été remis aux membres du conseil et qu'ils attestent tous en avoir fait la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

112-07-2025 IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Lyne Mckenzie
APPUYÉ PAR la conseillère Mark Blair

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 25 juin 2025, tel que présenté.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Avant de débuter cette première période de questions, monsieur le maire demande aux citoyens désireux de prendre la parole de se nommer en plus de préciser la rue sur laquelle ils habitent avant de poser leur question, afin que l'on puisse avoir le plaisir de savoir à qui l'on s'adresse, en plus de pouvoir effectuer les suivis auprès des citoyens, le cas échéant.

Monsieur le maire précise que tous les membres du conseil municipal sont toujours à l'écoute des citoyens qui posent des questions et qu'ils tentent d'y répondre de la façon la plus ouverte, respectueuse et diplomatique possible. En contrepartie, monsieur le maire mentionne que le conseil municipal s'attend à la même chose des citoyens lors des questions. En ce sens, le haussement de ton n'est pas toléré.

4. GREFFE

4.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE LA MRC # 352-2025

Règlement harmonisé applicable par la sûreté du Québec et L'AUTORITÉ COMPÉTENTE relativement à la sécurité publique, à la protection des personnes et des propriétés, aux animaux, aux nuisances, au colportage, au stationnement, au PARC LINÉAIRE et aux regattiers et prêteurs sur gages.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 85 de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité peut adopter tout règlement pour assurer la paix et l'ordre;

ATTENDU QU'en vertu des articles 112 et suivants de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., C. C-47-1), la MRC du Haut-Saint-Laurent (ci-après « la MRC ») a déterminé l'emplacement d'un Parc régional;

ATTENDU QUE le Parc régional est une infrastructure régionale récréative mise à la disposition de l'ensemble des municipalités de la MRC;

ATTENDU QUE le Conseil désire modifier ses règlements pour assurer la paix, l'ordre



et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens sur le territoire de la MRC;
ATTENDU QUE le présent règlement vise à assurer la sécurité, la quiétude et la qualité de vie des résidents des municipalités comprises sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU l'obligation des municipalités d'appliquer la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002, a. 1, 2e al) et son règlement d'application (chapitre P-38.002, r.1);

ATTENDU QUE ce règlement a pour objectif d'assurer une application uniforme et efficiente de différentes règles de vie par les agents de la paix et par l'autorité compétente et d'éviter l'incompatibilité et la pluralité de règlements portant sur un même sujet sur le territoire des municipalités faisant partie de l'entente relative à la fourniture des services de police par la Sûreté du Québec conclue entre la MRC et le ministre de la Sécurité publique;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juin 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

APPUYÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER le règlement de la MRC # 352-2025, tel que présenté.

113-07-2025

Le règlement peut être consulté sur le site internet de la MRC.

ADOPTÉE

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1 DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ 13-0012

ATTENDU QUE l'employé 13-0012, occupant le poste de technicien comptable, a informé verbalement la direction générale de sa décision de démissionner de ses fonctions;

ATTENDU QUE cette démission a pris effet à compter du 2 mai dernier;

ATTENDU QU'un courriel a par la suite officialisé ladite démission;

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair

APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER la démission de l'employé 13-0012 avec effet rétroactif au 2 mai 2025;

ET DE le remercier pour les services rendus à la municipalité.

ADOPTÉE

114-07-2025

6. FINANCES

6.1 APPROBATION DES DÉBOURSÉS, COMPTES À PAYER ET SALAIRES

115-07-2025

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER la liste des déboursés du mois de juin, au montant de 380 210,53 \$, que la liste des déboursés fasse partie intégrante du procès-verbal et qu'elle soit conservée dans un registre prévu à cet effet;

D'APPROUVER la liste des comptes à payer d'une somme de 97 982,29 \$ déposée à la présente séance. Il y a dispense de lecture de cette liste;

D'APPROUVER les salaires des employés totalisant 35 773,58 \$ pour la période du 25 mai au 21 juin 2025 inclusivement.

ADOPTÉE

6.2 MISE À JOUR SIGNATAIRES DESJARDINS

ATTENDU QU'il est nécessaire de mettre à jour la liste des signataires autorisés en raison d'un changement au sein du personnel;

ATTENDU QUE deux employés précédemment ne sont plus en poste;



116-07-2025 **IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Nathaniel St-Pierre
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents
DE RETIRER comme signataires autorisés auprès de Desjardins :
• Simon St-Michel, directeur général
• Khadime Niang, technicien comptable

D'AJOUTER comme signataire autorisée auprès de Desjardins :

- Linda Hébert, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

D'AUTORISER Madame Hébert à effectuer, selon les règles en vigueur, toutes opérations financières et signatures de documents bancaires requis dans le cadre des fonctions municipales;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à Desjardins pour mise à jour des dossiers.

ADOPTÉE

6.3 AJOUT DE SIGNATAIRE AUPRÈS DE CLIC SÉQUR

ATTENDU QUE la Municipalité utilise la plateforme ClicSÉQUR – Entreprises afin d'accéder aux services en ligne sécurisés offerts par les ministères et organismes du gouvernement du Québec;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'ajouter une personne autorisée à agir au nom de la Municipalité pour l'utilisation de cette plateforme;

EN CONSÉQUENCE,

117-07-2025 **IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Mark Blair

APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AJOUTER Madame Linda Hébert, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, comme personne autorisée à utiliser ClicSÉQUR – Entreprises pour effectuer les démarches électroniques nécessaires au nom de la Municipalité;

D'AUTORISER cette personne à accéder, gérer et transmettre tout document requis dans le cadre des services gouvernementaux accessibles par cette plateforme;

DE MANDATER la directrice générale à transmettre la présente résolution aux autorités compétentes.

ADOPTÉE

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 RÉSOLUTION D'ADOPTION DU PROGRAMME D'INSPECTION PÉRIODIQUE DES RISQUES PLUS ÉLEVÉS

ATTENDU QUE le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-Laurent adopté en 2012 (résolution n° 6298-01-12) prévoit la mise en œuvre de programmes de prévention adaptés aux différents niveaux de risque présents sur le territoire ;

ATTENDU QUE le programme d'inspection périodique des risques plus élevés (risques moyens, élevés et très élevés) constitue une exigence des *Orientations ministérielles en matière de sécurité incendie* révisées en mars 2025 (RLRQ, chapitre S-3.4 r.2), ainsi qu'un élément essentiel à la conformité des municipalités en matière de sécurité incendie ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des citoyens ainsi que des municipalités locales de standardiser les méthodologies d'inspection pour l'ensemble des municipalités faisant partie du territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent, via l'adoption d'un programme régionalisé ;

ATTENDU QUE le programme d'inspection périodique des risques plus élevés a été adopté par résolution du conseil régional de la MRC du Haut-Saint-Laurent le 21 mai 2025 (résolution n°11032-05-25) ;

EN CONSÉQUENCE,

118-07-2025 **IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Mark Blair

APPUYÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité de Franklin adopte le **Programme d'inspection périodique des risques plus élevés**, tel que présenté par la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉE



7.2 ENTENTE SALARIALE DU SERVICE INCENDIE

ATTENDU QUE le Service incendie a déposé une demande afin que soit adoptée une politique de rémunération officielle encadrant les conditions salariales de ses membres;

ATTENDU QUE la direction générale a collaboré avec le Service incendie pour établir une politique de rémunération claire, équitable et adaptée aux besoins opérationnels;

ATTENDU QUE cette politique précise les taux horaires applicables selon les fonctions (intervention, formation, pratique, etc.) ainsi que les modalités de versement;

EN CONSÉQUENCE,

119-07-2025

II EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

APPUYÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER la Politique de rémunération du Service incendie, telle que présentée;

D'ENTÉRINER l'entrée en vigueur de cette politique à compter du 1^{er} juillet 2025;

DE MANDATER la direction générale à assurer la mise en œuvre de cette politique et à en informer officiellement les membres du Service incendie;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer cette entente pour et au nom de la municipalité de Franklin.

ADOPTÉE

8. TRANSPORTS ET VOIRIE

8.1 RÉFECTIION DU PONCEAU MITCHELL – CHEMIN BLACKWOOD

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au remplacement d'un pont par un ponceau rectangulaire;

ATTENDU QUE ces travaux sont rendus nécessaires suite à l'inspection de la structure dans le cadre du projet de plan d'intervention du réseau routier de la MRC du Haut St-Laurent;

ATTENDU QUE la structure est située sur le chemin Blackwood (juridiction municipale) dans la municipalité de Franklin;

ATTENDU QUE le potentiel pour l'habitat du poisson sous le pont, une étude faunique devra être effectuée et, le cas échéant, les mesures de mitigation appropriée devront être prises;

ATTENDU QUE deux offres de services professionnels en ingénierie ont été demandées sur invitation pour la préparation des plans et devis, soit :

- Diamètre Expert Conseil Inc. : 38 600 \$ + taxes
- Shellex Groupe Conseil : 43 500 \$ + taxes

EN CONSÉQUENCE,

120-07-2025

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR le conseiller Mark Blair

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le Conseil retienne l'offre de **Diamètre Expert Conseil Inc.** Pour la préparation des plans et devis relatifs au remplacement du pont par un ponceau rectangulaire, pour un montant de 38 600 \$ plus taxes;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document requis pour la réalisation de ce mandat et que cette dépense soit financée par le surplus affecté Pont Mitchell et le budget de fonctionnement;

QUE la présente résolution est adoptée sous réserve de la démarche en cours auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) visant à déterminer la part de responsabilité du ministère dans ce dossier.

ADOPTÉE



8.2 FRAIS DE LABORATOIRE - PONCEAU MITCHELL- CHEMIN BLACKWOOD

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir la capacité portante pour la reconstruction du ponceau sur le chemin Blackwood;

ATTENDU l'offre de services professionnels reçue de Laboratoire GS Inc. pour la réalisation d'une étude géotechnique ainsi qu'une caractérisation environnementale préliminaire des sols;

ATTENDU QUE ce mandat s'inscrit dans une double optique, soit :

- De connaître la qualité environnementale des sols sur le site des travaux afin d'optimiser leur gestion lors de la réalisation du projet;
- D'émettre des recommandations géotechniques visant à guider les travaux de conception et de construction du ponceau;

EN CONSÉQUENCE,

121-07-2025

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair

APPUYÉ PAR le conseillère Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le Conseil accepte l'offre de services professionnels de **Laboratoire GS Inc.** pour la réalisation de l'étude géotechnique et de la caractérisation environnementale préliminaire des sols dans le cadre du projet de reconstruction du ponceau sur le chemin Blackwood, pour un montant de **13 995 \$ plus taxes**;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document nécessaire à l'octroi du mandat et que cette dépense soit financée par le budget de fonctionnement;

QUE la présente résolution est adoptée sous réserve de la démarche en cours auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) visant à déterminer la part de responsabilité du ministère dans ce dossier.

ADOPTÉE

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TECHNICIENNE EN ASSAINISSEMENT DES EAUX POUR AVRIL 2025

Le rapport d'activité de la technicienne en assainissement des eaux pour le mois d'avril 2025 est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

10.1 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS À L'URBANISME

Le rapport mensuel des activités liées à l'urbanisme du mois de juin 2025 est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

10.2 PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU) DU 19 JUIN 2025

Le procès-verbal de la rencontre du jeudi 19 juin 2025 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture.

10.3 DEMANDE DE PIIA : LOT 5 621 662, RUE ANTOINE-LABELLE – NOUVELLE CONSTRUCTION

ATTENDU QUE le propriétaire du terrain, connu et désigné comme étant le lot 5 621 662 du cadastre du Québec, sur la rue Antoine-Labelle, dans la municipalité de Franklin et appartenant à la zone HA-1, a déposé une demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal;

ATTENDU QUE le projet consiste en la construction d'un bâtiment à usage unifamilial; **ATTENDU QUE** les revêtements extérieurs utilisés sur la façade avant seront du Canexel V-Style, couleur Falaise, posé à l'horizontale et une bande de pierre Permacon Lafitt, nuancée gris Chambord, sur 4 pi de hauteur ;

ATTENDU QUE les façades latérales et arrière seront revêtues de vinyle Gentek Sequoia, couleur Brun Rockport;

ATTENDU QUE la toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte noirs, et que la porte de garage ainsi que les cadres des ouvertures seront également de couleur noire ;

ATTENDU QUE le projet répond aux objectifs du PIIA et est conforme aux autres règlements municipaux en vigueur;



ATTENDU la recommandation du CCU d'approuver le projet de construction tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,

122-07-2025 II EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

APPUYÉ PAR le conseiller Mark Blair

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER cette demande telle que présentée.

ADOPTÉE

11. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS AU NIVEAU DES LOISIRS ET DES COMMUNICATIONS

Le rapport mensuel des activités liées aux loisirs et aux communications du mois de juin 2025 est présenté au Conseil. Il y a dispense de lecture. Soulignons que plus de **422** personnes ont fréquenté le Centre récréatif et le parc Antoine-Labelle en juin 2025.

11.2 ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2024 DE L'OH HSL/FRANKLIN ET PAIEMENT DE LA PART MUNICIPALE DU DÉFICIT

ATTENDU QUE les états financiers 2024 de l'Office d'Habitation du Haut St-Laurent ont été déposés à la présente séance avec un déficit d'exploitation de **106 613,32\$**;

ATTENDU QUE nous sommes responsables de 10% de ce déficit pour l'immeuble situé sur le territoire de la municipalité de Franklin;

ATTENDU QUE dans ces mêmes états financiers, la municipalité a un solde dû pour 2023 au montant de **1 130.19\$**;

123-07-2025 II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE ce conseil adopte les états financiers de l'Office d'habitation du Haut St-Laurent pour l'exercice financier 2024 présentés par la firme Haché Séguin, et de payer le montant de **11 791.52\$** représentant la part municipale de Franklin à payer.

ADOPTÉE

12. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun point.

13. CORRESPONDANCE

13.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MOISSON SUD-OUEST

ATTENDU la demande d'aide financière reçue de Moisson Sud-Ouest, visant à soutenir ses activités en lien avec l'aide alimentaire dans la région;

124-07-2025 II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair

APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

DE ne pas donner suite à cette demande.

ADOPTÉE

13.2 DEMANDE DE COMMANDITE – DERBY ST-CHRYSTOSOME

ATTENDU la demande de commandite reçue de la part du Derby St-Chrysostome en lien avec la tenue de leur évènement prévu pour l'année 2025;

II EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Mckenzie

APPUYÉ PAR le conseiller Mark Blair

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

DE ne pas donner suite à cette demande.

ADOPTÉE



13.3 DEMANDE D'APPUI - MÉCANIQUE AGRICOLE

ATTENDU le besoin des industries de la région d'avoir des mécaniciens d'équipements agricoles compétents et formés à la fine pointe des dernières technologies;

ATTENDU QUE l'activité agricole est au cœur de l'activité économique régionale;

ATTENDU QUE le territoire desservi par le Centre de formation professionnelle du Suroît est principalement agricole;

ATTENDU QUE le programme d'études *Mécanique agricole* (ouvriers agricoles) se retrouve parmi les programmes visés dont l'offre est jugée insuffisante en Montérégie;

ATTENDU les investissements et contributions apportés depuis janvier 2015 au point de service Saint-Joseph à Saint-Chrysostome afin d'y construire un nouvel atelier, faire l'acquisition de certaines machineries et réaménager certains locaux utilisés;

ATTENDU la contribution des entreprises de la région qui fait preuve des besoins en main-d'œuvre et de la mobilisation du milieu;

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair

126-07-2025 APPUYÉ PAR le conseiller Éric Payette

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Municipalité de Franklin appuie la demande du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour offrir le programme d'études professionnelles *Mécanique agricole* au point de service Saint-Joseph à Saint-Chrysostome, afin de répondre aux besoins de la région.

ADOPTÉE

13.4 DEMANDE D'APPUI - UNE AFFAIRE DE FAMILLE

ATTENDU la demande d'appui reçue au projet de l'organisme Une Affaire de famille - Programme Québec ami des aînés (QADA) 2025-2026;

ATTENDU QUE ce projet vise à favoriser l'inclusion sociale, le bien-être et la participation citoyenne des personnes aînées de notre territoire;

EN CONSÉQUENCE,

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Éric Payette

127-07-2025 APPUYÉ PAR le conseiller Mark Blair

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE ce Conseil autorise la direction générale à signer la lettre d'appui au projet présenté;

DE CONFIRMER notre appui à cette initiative et notre volonté de collaborer à sa mise en œuvre.

ADOPTÉE

13.5 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - CENTRE D'ÉCOUTE MONTÉRÉGIE

ATTENDU la demande de soutien financier reçue de Centre d'Écoute Montérégie pour maintenir ses activités, dont un suivi téléphonique personnalisé aux aînés;

128-07-2025 II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair

APPUYÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

DE ne pas donner suite à cette demande.

ADOPTÉE

14. DIVERS

Aucun ajout.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Avant le début de cette deuxième période de questions, monsieur le maire demande aux citoyens désireux de prendre la parole de se nommer en plus de préciser la rue sur laquelle ils habitent avant de poser leur question, afin que l'on puisse avoir le plaisir de savoir à qui on s'adresse, en plus de pouvoir effectuer les suivis auprès des citoyens, le cas échéant.

Monsieur le maire précise que tous les membres du conseil municipal sont toujours à l'écoute des citoyens qui posent des questions et qu'ils tentent d'y répondre de la façon la plus ouverte, respectueuse et diplomatique possible. En contrepartie, monsieur le maire



mentionne que le conseil municipal s'attend à la même chose des citoyens lors des questions. En ce sens, le haussement de ton n'est pas toléré.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

129-07-2025 IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Nathaniel St-Pierre

APPUYÉ PAR le conseiller Mark Blair

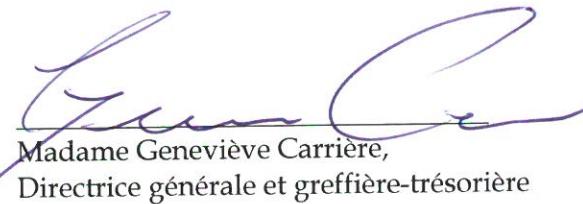
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la séance soit levée. Il est 20 h 12.

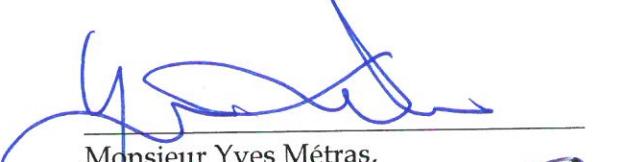
ADOPTÉE

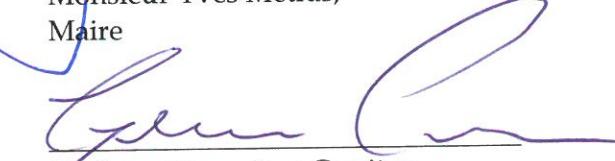
CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.


Madame Geneviève Carrière,
Directrice générale et greffière-trésorière

La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 7 juillet 2025, au sens de l'article 142 du Code municipal.


Monsieur Yves Métras,
Maire


Madame Geneviève Carrière,
Directrice générale et greffière-trésorière